

**Zeitschrift:** Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

**Band:** - (1993)

**Rubrik:** Affaires internes de la FSPAP

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 5. Affaires internes de la FSPAP

### Rapport sur la stratégie de la FSPAP

Au début des années nonante, les changements dans le contexte politique et économique de la Suisse se sont accélérés. La pression interne et internationale exercée sur la Suisse pour l'inciter à se rapprocher de l'Europe a augmenté - une pression qui a semblé céder un moment devant le non du peuple suisse à l'EEE, mais qui n'en demeure pas moins une force motrice active dans le panorama politique suisse. Alors qu'approchait la fin des négociations du GATT, aux répercussions de très vaste portée, notamment pour la politique agricole, la recherche de solutions pour l'agriculture oscillait entre deux pôles: l'écologisation d'une part, le marché libre de l'autre. Les négociations du GATT et l'exigence d'une plus forte intégration en Europe ont ceci de commun que leurs répercussions sur l'évolution de la nature et du paysage suisses sont très difficiles à évaluer. Parallèlement à ces développements, la dégradation de la situation économique et des finances incitait fortement aux économies. Or, pour les économies, quelle meilleure cible que la législation sur la protection de l'environnement et son exécution? Ne suffit-il pas, pour toute justification, de les déclarer trop coûteuses et de les accuser de distordre la concurrence ?

La FSPAP a estimé que ces développements étaient fondamentalement problématiques pour la nature et le paysage. Mais elle a aussi constaté que les appels au changement commençaient à assouplir des structures jusqu'alors rigides et que la chance s'offrait ainsi d'exercer une influence bénéfique sur l'évolution générale. Pour tirer activement parti de cette possibilité, la FSPAP a décidé d'engager un conseiller externe, chargé d'examiner les activités antérieures et actuelles de la FSPAP, de faire le point, puis de réélaborer la stratégie de la fondation pour les cinq à dix prochaines années dans un contexte en pleine évolution. La stratégie devait comporter la définition d'objectifs et de mesures clairement définis et assortis d'un plan d'exécution.

H.A. Wüthrich, privat-docent à la Haute Ecole de Saint-Gall a été chargé d'élaborer cette stratégie. Dans une deuxième phase, Iwan Rickenbacher, ancien secrétaire général du PDC Suisse, a complété l'étude.

La stratégie de la FSPAP a été mise au point en deux étapes: dans un premier temps, on a posé la question suivante: "Quel est notre domaine d'activité?". En formulant la réponse, il s'agissait d'une part d'analyser les activités de la FSPAP et les caractéristiques de son entourage dans un esprit critique et d'en déduire les forces ou faiblesses de la FSPAP; d'autre part de définir ses futures activités sur la base du scénario d'avenir le plus vraisemblable.

Dans un deuxième temps, la question posée était: "Comment la FSPAP se distingue-t-elle dans son domaine d'activité?" Il s'agissait d'établir dans le cadre de quelles activités les objectifs fixés peuvent être atteints.

Pour répondre à ces deux questions, on a choisi une procédure proche de la pratique et participative, associant étroitement le secrétariat et le Conseil de fondation, et recourant aux avis de spécialistes d'organisations aux objectifs apparentés à ceux de la FSPAP.

La stratégie a été approuvée par le Conseil de fondation en automne. Elle comporte deux objectifs:

Le premier est placé sous la devise "La FSPAP, avocate reconnue d'une évolution favorable au paysage". La FSPAP se donne pour objectif de rester une organisation de protection de l'environnement reconnue, s'engageant pour que l'évolution sous tous ses aspects ménage le paysage suisse. En tant que groupement voué à un objectif précis, la FSPAP se concentrera davantage sur les représentants des milieux politiques, administratifs et économiques dotés de compétences de décision. La FSPAP se distinguera par une compétence élevée dans les questions ayant trait au paysage, par une démarche toujours orientée vers la recherche de solutions et par son aptitude au dialogue et au consensus. La prestation de la FSPAP consistera à identifier à un stade précoce les développements dangereux pour le paysage, à les représenter dans un contexte général, à élaborer des solutions favorables au paysage et à défendre les argumentaires auprès des décideurs importants.

Le deuxième objectif fixé est placé sous la devise "La FSPAP promotrice de projets de protection du paysage". La FSPAP s'efforcera de réaliser des projets concrets de protection du paysage et de donner ainsi des exemples pratiques visibles en la matière. Cet objectif prolonge l'activité réussie de la FSPAP, illustrée par l'exemple du Baltschiedertal.

La FSPAP poursuivra l'objectif de la mise sous protection concrète du paysage de deux manières: d'un côté, elle lancera des projets de protection du paysage. Sa prestation consistera à créer activement des projets et à en accompagner la réalisation durant leur phase de préparation: la FSPAP fixera les objectifs du projet et aidera à réunir la documentation nécessaire pour réaliser et pour financer le projet. Elle participera de manière décisive à la composition du groupe de projet. Au stade de la réalisation pratique, elle se retirera à l'arrière-plan et limitera ses interventions au strict nécessaire pour que la réalisation du projet demeure assurée.

D'autre part, la FSPAP contribuera à la réalisation de la protection du paysage en demeurant active dans son rôle d'opposante et de recourante.

Les activités d'opposition et de recours gardent toute leur importance pour la FSPAP, comme il ressort clairement de la stratégie formulée. C'est souvent le recours qui confère à la FSPAP une légitimation pour participer à la discussion et à la décision. Mais elle doit se garder d'intervenir fréquemment et sans discernement. Une liste de critères et de contrôles permettra de sélectionner les cas importants pour la politique de la FSPAP.

Telle est la base sur laquelle la "stratégie" a été mise au point en 1993. La direction et le Conseil de fondation ne doutent pas que grâce à elle, la FSPAP restera en mesure d'influencer favorablement l'évolution du paysage en Suisse.